



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Séance du lundi 27 octobre 2008*

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/10/2008

**D - 20080536**

Reçu en Préfecture le :  
CERTIFIE EXACT,

***Aujourd'hui Lundi 27 octobre Deux mil sept, à quinze heures,***

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

***Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux***

**Etaient Présents :**

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphane DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS, Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK, Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE (*présent jusqu'à 17h30*), Mme Marie-Françoise LIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Nicolas BRUGERE, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Paola PLANTIER, Mlle Laetitia JARTY, M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, M. Matthieu ROUYEYRE, M. Pierre HURMIC, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

**Excusés :**

M. Didier CAZABONNE, Mme Sonia DUBOURG -LAVROFF, M. Pierre LOTHAIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES-REGIMBEAU, Mme Constance MOLLAT, M. Jean-Charles PALAU, Mme Wanda LAURENT, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Vincent MAURIN,

***Convention entre la Ville de Bordeaux et M. Didier  
FAUSTINO relative à la direction artistique de la  
manifestation EVENTO.***

M. Dominique DUCASSOU, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Dans la dynamique lancée par le projet Bordeaux 2013, la Ville de Bordeaux organise du 9 au 18 octobre 2009 une manifestation culturelle d'ampleur internationale dénommée EVENTO. Cette manifestation, née d'un concept original, sera la première édition d'une programmation biennale de création urbaine.

La direction artistique de chaque édition est confiée à un créateur, personnalité reconnue pour son ouverture transdisciplinaire. Pour la première édition, c'est l'architecte-artiste franco-portugais Didier Faustino qui a été retenu. Il aura pour mission de diriger la mise en œuvre l'événement selon les axes décrits ci-après :

Situé principalement dans l'espace public, EVENTO s'appuie sur l'idée de mobilité urbaine et de rencontre entre les habitants et les artistes. Les expositions et événements se déplacent dans la ville, investissant des sites patrimoniaux, naturels ou institutionnels. Elles développent des situations de collaboration entre des artistes internationaux réputés et les différentes communautés d'habitants : associations, écoles, groupes sociaux, ainsi que les acteurs culturels bordelais.

Une vingtaine d'artistes et auteurs internationaux (Espagne, Portugal, Allemagne, Japon, Etats-Unis, Argentine, Albanie, Costa Rica, Finlande, Israël, Autriche, Angola ...) réaliseront des œuvres chacun dans son domaine (arts plastiques, musique, architecture, vidéo, photographie, danse, nouveaux médias, performance, cinéma, bande dessinée, littérature, philosophie, théâtre, gastronomie, design, sociologie).

Les artistes et auteurs s'appuieront pour la réalisation et la production des œuvres sur les acteurs culturels et les associations bordelaises ; plusieurs expositions et événements seront produits par les lieux culturels bordelais eux-mêmes.

Concentré sur 2 semaines, cet événement va se dérouler en deux temps.

- La première étape rassemblera pendant 4 jours toutes les propositions artistiques au centre de la ville, de la place des Quinconces à la rive droite, et mobilisera trois lieux emblématiques de Bordeaux : les entrepôts Lainé, le Grand Théâtre et la Caserne Niel.
- La deuxième étape verra se diffuser pendant 10 jours toutes les œuvres dans les différents quartiers de la Ville, occasionnant l'activation de lieux mal connus et des situations inédites de rencontres entre les habitants et les créations artistiques.

De dimension internationale, cet événement s'appuie sur un axe atlantique :

- en partenariat avec deux événements artistiques européens majeurs : la biennale Experimenta de Lisbonne et le Design Festival de Londres. Dans ce cadre, la coproduction de 12 films sera commandée à des auteurs européens, le sujet de ces films étant la ville intime, réalisés dans différentes villes à travers l'Europe.
- avec l'invitation de la ville de Luanda en Angola, port de l'Atlantique créé pour le commerce triangulaire qui se développe actuellement autant économiquement qu'urbanistiquement et culturellement.

L'événement s'appuie sur un maillage culturel local et international développant par la qualité de ses propositions et de son directeur artistique, la notoriété ainsi que l'attractivité de la Ville.

Par la présente convention, M. Didier Faustino se voit confier le suivi artistique de la manifestation et sa coordination générale.

En conséquence, nous vous demandons, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

## **ADOpte A L'UNANIMITE**

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 octobre 2008

P/EXPEDITION CONFORME,

**M. Dominique DUCASSOU**  
Adjoint au Maire

## **CONVENTION ENTRE LA VILLE DE BORDEAUX ET M. DIDIER FAUSTINO RELATIVE A LA DIRECTION ARTISTIQUE DE L'EDITION 2009 DE LA MANIFESTATION «EVENTO»**

La Ville de Bordeaux, représentée par son Maire, habilité aux fins des présentes par délibération

du ----- reçue en Préfecture le -----

Ci après désignée la Ville,

Et

Monsieur Didier Faustino, inscrit à la Maison des Artistes sous le numéro d'ordre : F346830

Ci-après désigné le Directeur Artistique,

### **Il a été préalablement exposé ce qui suit :**

La Ville de Bordeaux organise une grande manifestation culturelle d'ampleur internationale dénommée « Evento ».

« Evento » est défini comme un festival de création urbaine, ouvert à différents champs de la création contemporaine. Il se déroule dans l'espace urbain en s'appuyant sur une logique événementielle. Il fera l'objet d'une programmation biennale.

La direction artistique de chaque édition est confiée à un créateur, personnalité reconnue pour son ouverture transdisciplinaire.

Didier Faustino, architecte et artiste franco-portugais a été retenu pour la première édition qui aura lieu du 9 au 18 octobre 2009.

La première édition d'« EVENTO » a pour titre provisoire « EVENTO 2009 ». Située dans l'espace public, elle s'articule autour d'une vision hétérogène de la ville et de la thématique de la subjectivité, de l'intime. Le principe de la manifestation s'affiche dans sa forme même : une manifestation en mouvement, basée sur l'idée de mobilité, de diffusion des propositions artistiques dans la ville. Le concept de cette édition repose sur l'idée de participation, les artistes développant des situations créatives en collaboration avec des groupes sociaux, des communautés locales provisoires.

Le programme, concentré sur 2 semaines, s'organise autour de trois axes principaux :

- Un programme central dans l'espace urbain en deux étapes :
  - Dans un premier temps, les propositions artistiques sont centralisées et présentées Place des Quinconces pendant 4 jours.
  - Dans un deuxième temps, les projets se diffusent dans la ville suivant une temporalité de 10 jours et expérimentent différents sites dans les quartiers de Bordeaux.
  
- Une série de projets proposés en collaboration avec les institutions culturelles locales : Capc, FRAC, Grand Théâtre, Ecole des Beaux Arts et les associations.
  
- Des partenariats internationaux sur l'idée de villes invitées : Lisbonne et Luanda, et en lien avec des biennales existantes dans ces villes. Ces programmes prennent place dans des lieux associés à l'événement.

En complément d'une réflexion théorique sur la ville, EVENTO 2009 va proposer une cartographie sensible et subjective basée sur des expériences individuelles de découverte et de plaisir que feront partager au public les auteurs de disciplines variées (artistes, cinéastes,

écrivains, musiciens, architectes). EVENTO 2009 est une mise en forme artistique, inventive et populaire, de la vie urbaine au quotidien.

Par la présente convention, M. Didier Faustino se voit confier le suivi artistique de la manifestation et sa coordination générale.

La Ville de Bordeaux lancera également une consultation qui aboutira à la signature d'un marché correspondant aux missions de production de cet événement.

**Ceci ayant été exposé, il est convenu et arrêté ce qui suit :**

### **Article 1 : Objet de la convention**

Le Directeur Artistique est chargé d'assurer la direction artistique de l'édition 2009 de l'ensemble de la manifestation culturelle dite EVENTO, ainsi que sa coordination générale. Il se fera assister par un comité scientifique auquel sera associé un certain nombre d'experts mobilisé selon les besoins et les spécificités.

Le Directeur Artistique accomplira sa mission en se conformant aux textes légaux et réglementaires en vigueur.

### **Article 2 : Consistance de la mission**

La Ville confie au Directeur Artistique, dans les conditions fixées au présent marché, les missions afférentes à la direction artistique d'EVENTO 2009 :

- la constitution et la rémunération d'un comité scientifique d'experts destiné à l'assister dans ses missions
- le choix des artistes participant à EVENTO 2009 en accord avec la Ville et la programmation générale d'EVENTO 2009,
- la communication des informations permettant à la Ville de commander des esquisses aux artistes désignés
- le suivi de la commande des esquisses et leur réception
- la participation à l'élaboration des documents de communication et au catalogue en partenariat avec la Ville,
- la supervision du catalogue,
- les négociations des termes de la participation des artistes,
- le suivi de l'adéquation des projets des artistes avec leur réalisation,

Le Directeur Artistique travaillera en étroite collaboration avec le producteur délégué qui sera désigné par la Ville.

Le Directeur Artistique s'engage à mener sa mission dans le respect du calendrier et des budgets alloués à la réalisation de l'événement.

### **Article 3 – Durée de la Mission**

Le contrat est conclu à compter de sa notification jusqu'au démontage de la manifestation.

### **Article 4. Conditions Financières**

#### **4.1. Montant de la mission**

Le montant du marché correspond au prix global et forfaitaire suivant :

Montant en € TTC : 197 000 € (soit 158 388 € HT)

Se décomposant en Rémunérations : 127 000 € (Honoraires du Directeur Artistique et salaire d'une assistante à temps plein)

Rémunération comité scientifique : 30 000 €

Frais : 40 000 €

#### **4.2. Versements**

Cette rémunération sera versée en trois règlements :

un acompte de 50 % versé à la signature du présent document,

un complément de 25 % à mi-parcours □ du projet (soit le 1<sup>er</sup> avril 2009)  
le solde (soit 25 %) à □ l'achèvement de sa mission.

La rémunération sera versée par la Ville de Bordeaux sur le compte Didier Fiuza Faustino sous le numéro 12619 00002 26458401012 de la Banque Caixa Geral de Depositos Nogent Sur Marne.

### **Article 5. Résiliation**

La Ville conserve pour sa part la faculté de résilier les présentes pour motif d'intérêt général.

Cette résiliation pour motif d'intérêt général n'emporte aucune indemnité au profit du Directeur Artistique.

La présente convention pourra être résiliée par lettre LRAR en cas d'inexécution par l'une ou l'autre des parties de l'une de ses obligations, moyennant un préavis de 30 jours.

En cas de résiliation du Directeur Artistique, celui-ci sera rémunéré selon le niveau d'avancement de la mission.

En cas de résiliation de la Ville, celle-ci devra régler la totalité du montant de la mission tel qu'indiqué à l'article 4-1 sauf au motif du non respect des obligations contractuelles du Directeur Artistique.

### **Article 6. Obligations du Directeur Artistique**

6.1 Le Directeur Artistique s'engage dans le cadre de sa mission à tenir informée régulièrement la Ville de l'évolution de l'exécution des prestations qui lui incombent.

6.2 Il s'engage à être présent à Bordeaux pendant la durée de l'évènement et lors des vernissages.

6.3. Le Directeur Artistique déclare être titulaire d'une police couvrant les dommages de toute nature qu'il pourrait causer du fait de son activité.

### **Article 7. Obligations de la Ville**

7.1 La Ville confère au Directeur Artistique le droit d'utiliser le nom et les supports de communication de la Ville pour toutes les correspondances et dans tous les documents relatifs au projet. Ce droit expirera à l'achèvement de sa mission.

7.2 La Ville fera mention du nom du Directeur Artistique dans toutes ses publications, imprimées ou numérisées, et dans tous les autres documents de toutes formes que la ville souhaite envoyer aux tiers, y compris à la presse et autres médias dans le cadre de cette manifestation, sous réserve que ces travaux et tout document visuel utilisé par la Ville aient fait l'objet d'une sélection en concertation entre le Directeur Artistique et la Ville.

7.3 La Ville pourra également faire référence aux travaux antérieurs du Directeur Artistique afin d'illustrer ses publications ou documents, à moins que ce dernier n'informe la Ville qu'il ne détient plus les droits patrimoniaux sur un travail passé, et sous réserve que ces travaux et tout document visuel utilisé par la Ville aient fait l'objet d'une sélection en concertation entre le Directeur Artistique et la Ville.

### **Article 8 – Compétence Juridictionnelle**

Tous litiges relatifs à l'interprétation ou à l'exécution des présentes seront soumis, en tant que de besoin, aux juridictions compétentes siégeant à Bordeaux

**Article 9 – Election De Domicile**

Pour l'exécution des présentes, il est fait élection de domicile à savoir :

- Pour la Ville de Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, place Pey Berland 33000 BORDEAUX
- Pour M.Didier Faustino, 62, rue Tiquetonne 75002 Paris.

Fait à Bordeaux, le , en quatre (4) originaux.

Pour la Ville de Bordeaux, L'adjoint au Maire	Pour le Directeur Artistique
Monsieur Dominique Ducassou	Monsieur Didier Fiuza Faustino